

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 février 2017

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. MEYER Albert, BURGARD Marie-Louise, MULLER Patrick, AMBOS Danièle et MEY Dominique, Maires-Adjoints.

Mmes et MM. WERNERT Georges, LAMS Jean-Claude, BARTH Odette, EISENMANN Etienne, LIENHARDT Jacqueline (arrivée à 19h15 au point n° 2), MARTIN Yvonne, MIESCH Liliane, BRUCKER Stéphane, STEIN Véronique, HUCK Daniel, STUMPF Nathalie, HAAS Ludovic, SCHLUR Anne-Catherine (arrivée à 19h30 au point n° 2), KOENIG Jean-Louis, BAILLY Jean-Claude, BURGER Lourdes et ELCHINGER Thibaut (arrivé à 19h12 au point n° 2).

Membres absents excusés : Mmes et MM. HAASSER Mireille (procuration à SCHEYDECKER Camille), ERNEWEIN Arnaud (procuration à MEYER Albert) et KLEIN Renée (procuration à AMBOS Danièle).

Membre absent non excusé : M. BACH Frédéric.

Vu que plus de la moitié des membres actifs sont présents, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 19,00 heures.



M. le Maire propose de désigner le secrétaire de séance : après vote à mains levées unanime, M. MEYER Albert est désigné comme secrétaire de séance pour la réunion du 15 février 2017.



Le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

◆ Signature d'une convention avec le Département du Bas-Rhin pour le financement du tapis d'enrobé de la première tranche de la Rue de Drusenheim.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal, en raison de l'urgence de la décision à prendre.



N° 001/2017 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2016.

Après lecture donnée par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 décembre 2016 dans les formes et rédactions proposées, puis procède à sa signature.



N° 002/2017 ◆ Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2017 - Forêt communale de Soufflenheim.

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) et des travaux patrimoniaux (travaux de maintenance parcellaire, de plantation et régénération, sylvicoles, de protection contre les dégâts de gibier et d'infrastructure) élaboré par l'Office National des Forêts et concernant la forêt communale de Soufflenheim pour l'exercice 2017,

- Après avoir entendu les explications détaillées de M. KREBS Guy, technicien de l'ONF chargé de la forêt communale,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) De donner son accord de principe quant aux travaux proposés et prévus pour l'exercice 2017,

2) D'approuver le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes se soldant par un total net prévisionnel de 33.530,00 Euros HT pour un volume de 1.650,00 m³ de bois façonnés et de 10.050,00 Euros HT pour un volume de 1.080,00 m³ de coupes en vente sur pied,

3) D'approuver le programme des travaux patrimoniaux qui est estimé à 58.660,00 Euros HT pour l'année 2017,

4) D'autoriser le Maire à signer et à approuver par voie de conventions ou de devis la réalisation des travaux dans la limite des crédits qui seront ouverts par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif 2017 (annexe de la forêt).



N° 003/2017 ◆ Approbation de l'état d'assiette des coupes 2018 en vue de la prochaine campagne de martelage en forêt communale de Soufflenheim.

Le Conseil Municipal,

- Vu la proposition de coupes à marteler en 2018 transmise par l'Office National des Forêts et concernant la forêt communale,

- Après avoir entendu les explications détaillées de M. KREBS Guy, technicien de l'ONF chargé de la forêt communale,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) D'approuver la proposition d'état d'assiette susvisée,

2) D'autoriser le Maire à signer toute pièce en relation avec cette affaire, au nom de la Commune.



N° 004/2017 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe de la Forêt.

Le Conseil Municipal,

- Réuni sous la présidence de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la salle de réunion au préalable,

- Délibérant sur le compte administratif 2016 du budget annexe de la forêt dressé par le Maire, M. SCHEYDECKER Camille,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ainsi que le compte de gestion du percepteur,

- Après avoir décidé à l'unanimité de voter le compte administratif 2016 du budget annexe de la forêt au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

- Après vote à mains levées dont le résultat était :

Budget	Section	Votants	Pour	Contre	Abstentions	Total
Annexe de la forêt	Fonctionnement	24	24	0	0	24

1) Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2016 du service annexe de la forêt, lequel peut être résumé comme suit :

Fonctionnement		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
	Dépenses		283 463,00	35 176,92
Déficit reporté n-1		0,00	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement:		283 463,00	35 176,92	0,00
Recettes		126 819,93	76 315,25	0,00
Excédent reporté n-1		156 643,07	156 643,07	0,00
Total recettes de fonctionnement:		283 463,00	232 958,32	0,00
Excédent/déficit de fonctionnement		0,00	197 781,40	0,00

Investissement		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
	Dépenses		0,00	0,00
Déficit reporté n-1		0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement:		0,00	0,00	0,00
Recettes		0,00	0,00	0,00
Excédent reporté n-1		0,00	0,00	0,00
Total recettes d'investissement:		0,00	0,00	0,00
Excédent/déficit d'investissement		0,00	0,00	0,00

Résultat de clôture		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
	Cumul dépenses		283 463,00	35 176,92
Cumul recettes		283 463,00	232 958,32	0,00
Solde des cumuls		0,00	197 781,40	0,00
Résultat de clôture		0,00	197 781,40	0,00

- 2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 3) Constate au niveau du compte administratif 2016 du budget annexe de la forêt un excédent de clôture de 197.781,40 Euros,
 4) Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Percepteur et déclare qu'il n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part,
 5) Approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe de la forêt tel que présenté et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 005/2017 ◆ Budget Annexe de la Forêt – Affectation des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

- Après délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De répartir et d'affecter le résultat de clôture qui sera repris au budget primitif 2017, comme suit :

Résultats constatés

Excédent de fonctionnement de l'exercice	41 138,33 €
Excédent de fonctionnement reporté	156 643,07 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2016	197 781,40 €
Excédent/déficit d'investissement de l'exercice	0,00 €
Excédent/déficit d'investissement reporté	0,00 €
Excédent/déficit d'investissement de clôture 2016	0,00 €
Excédent de clôture cumulé	197 781,40 €

Affectations

Section	Imputation		Sens de l'écriture	Montant en €
	Article	Libellé		
Fonctionnement	002	Excédent de fonctionnement reporté	Recette	197 781,40
Investissement	001	Excédent/déficit d'investissement reporté	-	0,00
	1068	Excédent capitalisé	-	0,00
				197 781,40

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 006/2017 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- Réuni sous la présidence de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la salle de réunion au préalable,

- Délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par le Maire, M. SCHEYDECKER Camille,

- Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion du percepteur,

- Après avoir décidé à l'unanimité de voter le compte administratif 2016 de la commune au niveau des chapitres pour le fonctionnement et pour l'investissement (avec définition des opérations),

- Après votes à mains levées dont le résultat était de :

Budget	Section	Votants	Pour	Contre	Abstentions
Budget Principal	Fonctionnement	24	21	0	3
Budget Principal	Investissement	24	21	0	3

1) Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut être résumé comme suit :

		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Fonctionnement	Dépenses	4 484 467,01	3 563 810,66	0,00
	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement:	4 484 467,01	3 563 810,66	0,00
	Recettes	3 925 723,00	3 897 881,22	0,00
	Excédent reporté	558 744,01	558 744,01	0,00
	Total recettes de fonctionnement:	4 484 467,01	4 456 625,23	0,00
Excédent/déficit de fonctionnement		0,00	892 814,57	0,00
		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	1 355 999,61	875 943,23	422 418,60
	Déficit reporté	281 103,53	281 103,53	0,00
	Total dépenses d'investissement:	1 637 103,14	1 157 046,76	422 418,60
	Recettes	1 637 103,14	866 586,25	134 734,00
	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement:	1 637 103,14	866 586,25	134 734,00
Excédent/déficit d'investissement		0,00	-290 460,51	-287 684,60
Résultat global	Cumul dépenses	6 121 570,15	4 720 857,42	422 418,60
	Cumul recettes	6 121 570,15	5 323 211,48	134 734,00
	Solde des cumuls	0,00	602 354,06	-287 684,60
	Résultat global	0,00	602 354,06	-287 684,60

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Constate au niveau du compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 un excédent de clôture de 602.354,06 € et un déficit de 287.684,60 € en ce qui concerne les restes à réaliser,

4) Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Percepteur et déclare qu'il n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part,

5) Approuve à la majorité absolue le compte administratif 2016 du budget principal de la commune tel que présenté et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 007/2017 ◆ Budget Principal de la Commune – Affectation des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

- Après délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) De répartir et d'affecter le résultat de clôture qui sera repris au budget primitif 2017, comme suit :

Résultats constatés

Excédent de fonctionnement de l'exercice	334 070,56 €
Excédent de fonctionnement reporté	558 744,01 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2016	892 814,57 €
Déficit d'investissement de l'exercice	-9 356,98 €
Déficit d'investissement reporté	-281 103,53 €
Déficit d'investissement de clôture 2016	-290 460,51 €
Excédent de clôture cumulé	602 354,06 €

Affectations

Section	Imputation		Sens de l'écriture	Montant en €
	Article	Libellé		
Fonctionnement	002	Excédent de fonctionnement reporté	Recette	314 669,46
Investissement	001	Déficit d'investissement reporté	Dépense	-290 460,51
	1068	Excédent capitalisé	Recette	578 145,11
				602 354,06

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 008/2017 ◆ Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé la possibilité d'une définition d'un intérêt communautaire avec effet au 1er janvier 2017 pour les compétences relevant des zones d'activité, de la promotion touristique et de l'accueil des gens du voyage.

Bien qu'il s'agisse d'une modification purement rédactionnelle, il convient de mettre les statuts de la communauté de communes en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe. La modification porte sur la suppression des mots "intérêt communautaire" pour les trois compétences énumérées ci-dessus, mais également sur une nouvelle ventilation des compétences exercées entre les compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

- Vu la délibération du 5 décembre 2016 du conseil communautaire portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays Rhénan,

- Vu l'article L.5211-20 du CGCT relatifs aux modalités de modifications statutaires des EPCI,

- Considérant que la modification des statuts suppose de recueillir la majorité qualifiée des communes membres et que celle-ci est constituée dès lors que les deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou que la moitié des communes représentant les deux tiers de la population se sont prononcés favorablement,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,
- décide :
- 1) D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes du Pays Rhénaux portant sur leur mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe,
 - 2) D'autoriser le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire, au nom de la Commune.



N° 009/2017 ◆ Abrogation et remplacement de conventions d'occupation précaires de terrains communaux.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme et du Logement qui s'est réunie le 21 novembre 2016, pour la mise en place d'une nouvelle convention d'occupation précaire pour chaque locataire d'une partie des parcelles communales cadastrées en section 17, parcelles n° 93 et 94, au lieu-dit « Sturzliche » afin d'y entreposer du bois.
 - Considérant que la nouvelle convention comprendra des conditions plus restrictives et permettra l'occupation non exhaustive pour le stockage de grumes et bois de chauffage et que l'occupant pourra également occuper les lieux pour la culture d'un jardin/potager et/ou l'élevage d'animaux de basse-cour à usage privé.
 - Considérant qu'il a été proposé la mise en place d'une tarification selon détail ci-après, afin d'obtenir une meilleure harmonisation avec les autres tarifs de location des terrains agricoles communaux :
 - ◆ Tarif de location du terrain calculé en fonction de la surface louée, multipliée par la valeur du fermage constaté en 2016 au niveau de la commune de Soufflenheim, soit 1,26 € l'are,
 - ◆ Tarif pour l'entrepôt de bois : 50 €,
 - ◆ Tarif pour l'élevage d'animaux : 20 €, selon la déclaration de l'occupant, en complément,
 - ◆ Tarif pour la culture d'un jardin/potager : 10 €, selon la déclaration de l'occupant, en complément.
 - Etant donné que l'ensemble des occupants ont été amenés dans un premier temps à abroger la convention avec la Commune avec effet au 10 novembre 2016 et à déclarer l'utilisation de la partie de la parcelle louée à titre précaire,
 - Etant donné que M. LANG Christophe, occupant du lot n° 2, a résilié sa convention, mais souhaite qu'une nouvelle soit établie au nom de M. ARNOLD Fabrice domicilié à Soufflenheim, avec lequel il partageait déjà l'occupation de la dite parcelle,
 - Etant donné que M. BUCHMANN Jean, occupant du lot n° 15, a résilié sa convention actuellement en place et, à ce jour, aucune nouvelle demande de terrain n'a été enregistrée,
 - Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées dont le résultat était de 23 voix pour et 3 abstentions,
- décide à la majorité absolue :
- 1) D'abroger les anciennes conventions d'occupation précaires de terrains communaux et de les remplacer par de nouvelles pour les occupants et dans les conditions détaillées ci-dessous à compter du 11 novembre 2016 :

Prénom	Nom	Parcelle	Lot	Ares	Prix du fermage	Loyer	Forfait bois	Forfait animaux	Forfait potager	Prix total
BURGARD	Louis	93 (en partie)	1	6,76	1,26	8,52	50		10	68,52
ARNOLD	Fabrice	93 (en partie)	2	5,5	1,26	6,93	50			56,93
WALTER	Robert	93 (en partie)	3	5,77	1,26	7,27	50		10	67,27
GILLES	Sébastien	93 (en partie)	4	4,40	1,26	5,54	50			55,54
LUDWIG	Philippe	93 (en partie)	5	4,00	1,26	5,04	50			55,04
UHRIG	Gilbert	93 (en partie)	6	10	1,26	12,60	50	20		82,60
ERBIDA	Jean-Pierre	93 (en partie)	7	5	1,26	6,30	50			56,30
ARELLANO	Claude	93 (en partie)	8	5	1,26	6,30	50	20		76,30
ARELLANO	Claude	93 (en partie)	9	5	1,26	6,30	50	20		76,30
NOE	Yannick	93 (en partie)	10	7	1,26	8,82	50			58,82
TARDY	Claude	94 (en partie)	11	25	1,26	31,50	50	20	10	111,50
HABERKORN	François	94 (en partie)	12	15	1,26	18,90	50	20		88,90
JOCIC	Sébastien	94 (en partie)	13	20	1,26	25,20	50			75,20
MUNSCH	Yves	94 (en partie)	14 et 17	35	1,26	44,10	50			94,10
FERNANDEZ	Armando	94 (en partie)	16	15	1,26	18,90	50		10	78,90

- 2) D'approuver le modèle de convention d'occupation précaire tel que présenté,
- 3) D'autoriser le Maire à signer ces conventions ainsi que toute pièce en relation avec cette affaire, au nom de la Commune.



N° 010/2017 ◆ Assujettissement à la TVA des dépenses et recettes concernant l'immeuble communal dénommé « anciennement Rubel ».

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 066/2016 du 26 octobre 2016 par laquelle le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour fixer la nouvelle destination de l'ancienne maison Rubel sise 3, Grand'Rue à Soufflenheim.
- Considérant que le Conseil Municipal a ainsi approuvé la demande de location de l'immeuble communal formulée par les docteurs SCHOEPPER Marc-Olivier et FOUSSE Renaud et de Mme UNSINGER-CHRIST Nadia, infirmière, ainsi que la mise en œuvre des travaux nécessaires à la réhabilitation et à l'aménagement de cette maison,

- Etant donné que la location de cet immeuble devra se faire par bail commercial et que les loyers seront soumis à la TVA et qu'il conviendrait dès à présent de prendre une délibération afin de soumettre l'ensemble des écritures en relation avec ce projet (études, travaux, fournitures et les loyers ultérieurs) à la TVA,
- Considérant que dans ces conditions il ne sera pas possible de bénéficier du fonds de compensation de la TVA,
- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'opter pour l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée de toutes les dépenses et recettes à venir concernant l'immeuble communal anciennement Rubel sis 3, Grand'Rue à Soufflenheim,
- 2) D'autoriser le Maire ou son représentant à en faire la demande auprès des services fiscaux et à signer, à cet effet, tous les documents nécessaires, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 011/2017 ◆ Location de 8 garages sis au 38b rue de Betschdorf – Modification des dispositions pour les nouvelles locations.

Le Conseil Municipal,

- Vu les conditions de location des garages communaux sis au 38b, rue de Betschdorf à Soufflenheim qui ont été précisées par délibération n° 91 du 23 octobre 2012, n° 35 du 26 février 2013 et n° 106 du 23 septembre 2014,
- Vu la nécessité de redélibérer pour des raisons pratiques afin d'introduire des précisions, notamment en ce qui concerne le montant du loyer en cas de nouvelle location ou de changement de locataire, ainsi que par rapport à la révision annuelle du loyer,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'introduire les dispositions suivantes pour toute nouvelle location des garages communaux sis au 38b, rue de Betschdorf à Soufflenheim, pouvant intervenir à compter du 15 février 2017 :
 - ◆ En cas de nouvelle location d'un garage à compter du 15 février 2017 le loyer à appliquer correspondra à celui fixé par délibération n° 35 du 26 février 2013, soit 40,00 €uros par mois. Ce montant mensuel sera multiplié par l'indice de référence des loyers connu au moment de la signature du bail et divisé par l'indice de référence qui a été précisé par délibération n° 91 du 23 octobre 2012 et qui correspond au 3ème trimestre 2012, soit 123,55 €uros. Le montant ainsi obtenu sera arrondi à l'€uro le plus proche (arrondi arithmétique). De cette manière le loyer demandé pour une nouvelle location sera actualisé de fait.
 - ◆ La révision du loyer se fera chaque année à la date anniversaire du bail, en fonction de l'indice de référence des loyers connu à cette date, par rapport au dernier loyer versé.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 012/2017 ◆ Autorisation pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit qu'avant le vote du budget, l'exécutif est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider ou mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette,
- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEY Dominique, Adjoint au Maire,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2017, à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme détaillé ci-dessous :
 - ◆ Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2016 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 1.029.292,61 €uros, soit au maximum 25% = 257.323,15 €uros.
 - ◆ Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Sens	Chapitre	Compte	Opération	Fonction	Détail	Montant en €uros
Section d'investissement						
D	22	21571	191	822	Remplacement d'un véhicule multi-bennes	54 800,00
D	22	21318	250	33	Remplacement de la chaudière du presbytère	8 500,00
D	22	21318	292	212	Remplacement de la chaudière de l'école élémentaire Louis Cazeaux	47 000,00
Total dépenses						110 300,00

- 2) De prévoir les crédits correspondants lors de l'établissement du budget primitif 2017.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 013/2017 ◆ Travaux d'investissement 2017 – Approbation des projets susceptibles de bénéficier de la DETR.

Le Conseil Municipal,

- Vu la nécessité de prendre une délibération adoptant les travaux et arrêtant les modalités de financement des projets susceptibles de bénéficier de la DETR 2017,
- Après avoir entendu les explications du Maire et de M. MULLER Patrick, Adjoint au Maire,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'approuver les projets d'investissement listés ci-après susceptibles de bénéficier de la DETR 2017 ainsi que leur plan de financement prévisionnel :

Projets d'investissement susceptibles de bénéficier de la DETR 2017 et leur plan de financement prévisionnel

Projets	Coût prévisionnel des travaux (en € HT)	Mode de financement prévisionnel	Montant prévisionnel de financement (en € HT)	Part prévisionnelle de financement
Mise en accessibilité des écoles élémentaire et maternelles et du centre sportif et culturel le CERAM aux personnes à mobilité réduite dans le cadre des Ad'AP	45 889,35 €	- Autofinancement	22 033,61 €	48,01%
		- DETR	18 355,74 €	40,00%
		- Réserve parlementaire de M. KENNEL, sénateur du Bas-Rhin (travaux pour les écoles maternelles et le CERAM)	3 000,00 €	6,54%
		- Réserve parlementaire de Mme KELLER, sénatrice du Bas-Rhin (travaux pour l'école élémentaire)	2 500,00 €	5,45%
			45 889,35 €	100,00%
Remplacement des mâts d'éclairage public de la rue de Drusenheim	93 317,00 €	- Autofinancement	74 653,60 €	80,00%
		- DETR	18 663,40 €	20,00%
			93 317,00 €	100,00%

2) De charger le Maire de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour lesdits projets et de l'autoriser à signer toute pièce en relation avec ces dossiers, au nom de la Commune,

3) De prévoir le financement de ces projets au Budget Primitif 2017.



N° 014/2017 ◆ Travaux d'accessibilité - Attribution de subventions de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal,

- Vu le courrier en date du 26 janvier 2017, par lequel M. KENNEL Guy-Dominique, Sénateur du Bas-Rhin, nous informe de l'attribution d'une subvention d'un montant de 3.000,00 €uros au titre de la réserve parlementaire dans le cadre des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des écoles maternelles et du Céram,

- Vu le mail en date du 2 février 2017, par lequel Mme NICK Béatrice, assistante parlementaire de Mme KELLER Fabienne, Sénatrice du Bas-Rhin, nous informe de l'attribution d'une subvention d'un montant de 2.500,00 €uros dans le cadre des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école élémentaire Louis Cazeaux,

- Vu la nécessité de prendre une délibération adoptant les travaux en question et arrêtant les modalités de financement des projets susceptibles de bénéficier de subventions de la réserve parlementaire,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) D'approuver les projets d'investissement listés ci-après susceptibles de bénéficier d'une subvention de la réserve parlementaire ainsi que leur plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel pour les travaux d'accessibilité

Projets	Coût prévisionnel des travaux (en € HT)	Mode de financement prévisionnel	Montant prévisionnel de financement (en € HT)	Part prévisionnelle de financement
Mise en accessibilité des écoles maternelles Jacques Prévart et Charles Perrault et du centre sportif et culturel le CERAM aux personnes à mobilité réduite dans le cadre des Ad'AP	13 780,00 €	- Autofinancement	5 268,00 €	38,23%
		- DETR	5 512,00 €	40,00%
		- Réserve parlementaire de M. Guy-Dominique KENNEL, sénateur du Bas-Rhin	3 000,00 €	21,77%
			13 780,00 €	100,00%
Mise en accessibilité de l'Ecole Elémentaire Louis Cazeaux aux personnes à mobilité réduite dans le cadre des Ad'AP	32 109,35 €	- Autofinancement	16 765,61 €	52,21%
		- DETR	12 843,74 €	40,00%
		- Réserve parlementaire de Mme Fabienne KELLER, sénatrice du Bas-Rhin	2 500,00 €	7,79%
			32 109,35 €	100,00%

2) De charger le Maire de solliciter la subvention en question pour lesdits projets et de l'autoriser à signer toute pièce en relation avec ces dossiers, au nom de la Commune,

3) De prévoir le financement de ces projets au Budget Primitif 2017.



N° 015/2017 ◆ Acquisition d'une partie de la Rue de la Courbure appartenant à M. GOETZ Eric à l'€uro symbolique.

Le Conseil Municipal,

- Vu la possibilité pour la Commune d'acquérir à l'€uro symbolique un terrain (partie de rue privée) appartenant à M. GOETZ Eric afin de l'intégrer dans le domaine public communal,

- Vu l'accord de cession signé par le propriétaire,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) D'acquérir à l'€uro symbolique le terrain cadastré en section 1, parcelle n° 128, lieu-dit « Rue de la Courbure » d'une superficie de 0,41 ares appartenant à M. GOETZ Eric demeurant à Soufflenheim, 7 rue de la Courbure, afin de l'intégrer au domaine public communal,

2) De charger Maître METZ, Notaire à Roeschwoog, de l'établissement de l'acte de vente et de prendre en charge les frais de notaire y relatifs,

3) D'autoriser le Maire à signer cet acte de vente ainsi que toutes pièces y relatives, au nom de la Commune,

4) De prévoir la dépense à l'article 2111-189-020 lors de l'établissement du Budget Primitif 2017.



N° 016/2017 ◆ Création de deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe.

Le Conseil Municipal,

- Vu les demandes d'avancement de grade de deux agents (réussite du concours d'adjoint technique 1^{ère} classe par Mme KOCH Anita et réussite de l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe par M. KAUFFMANN Eric),
- Vu la refonte de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques au 1^{er} janvier 2017 ce qui entraîne que les agents ayant été admis au concours ou à l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe doivent être nommés sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe,

- Sur proposition du Maire,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De créer deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2016,
- 2) De fixer la durée hebdomadaire de service de ces emplois à 35 heures par semaine,
- 3) De mettre à jour le tableau des emplois communaux.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 017/2017 ◆ Augmentation de la durée hebdomadaire de service de Mme WILHELM Colette en contrat CAE.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 075/2015 du 7 juillet 2015 créant le poste CAE/CUI actuellement occupé par Mme WILHELM Colette à raison de 20 heures hebdomadaires,

- Vu la nécessité d'augmenter le coefficient d'emploi de Mme WILHELM Colette à compter du 1^{er} avril 2017 en raison de la résiliation du contrat pour le nettoyage de l'Office du Tourisme et des wc publics avec l'entreprise SAJO à cette même date,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'augmenter le coefficient d'emploi du contrat CAE/CUI occupé par Mme WILHELM Colette de 20/35^{ème} à 30/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2017,
- 2) D'autoriser le Maire à signer l'avenant à son contrat ainsi que tout document en relation avec cette affaire, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 018/2017 ◆ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal,

- Vu le courrier en date du 27 octobre 2016 de Maître WESTERMANN, huissier de justice à Haguenau, qui nous a informé de l'irrécouvrabilité des montants dues à la Commune (loyers et charges) par M. MEYER Gilbert ancien locataire d'un logement communal au 38b, rue de Betschdorf,

- Vu le mail en date du 23 décembre 2016 de la trésorerie de Drusenheim qui nous confirme que le montant de la créance due par M. MEYER s'élève à 2.064,55 Euros et que celui-ci doit être admis en non-valeur,

- Après avoir entendu les explications du Maire,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées,

décide :

- 1) D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant de 2.064,55 Euros du par M. MEYER Gilbert au titre des loyers et charges d'un logement communal sis 38b, rue de Betschdorf,
- 2) D'autoriser le Maire à signer toute pièce en relation avec cette affaire, au nom de la Commune,
- 3) De prévoir les crédits nécessaire à l'article 6541 lors de l'établissement du Budget Primitif 2017.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 019/2017 ◆ Participation au projet de mise en place d'une promenade de la Paix à Ouistreham Riva-Bella.

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de la ville de Ouistreham Riva-Bella qui a décidé de mettre en place une « Promenade de la Paix » financée en faisant appel aux nations ayant participé aux commémorations ainsi qu'à toutes les Communes de France (pour une Commune de notre taille la participation s'élèverait à 2.500,00 Euros),

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De ne pas participer au projet de la ville de Ouistreham Riva-Bella pour la mise en place d'une « Promenade de la Paix ».

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 020/2017 ◆ Autorisation de signature d'une déclaration préalable pour la mise en place d'une plateforme élévatrice oblique extérieure au bâtiment 2 de l'école élémentaire Louis Cazeaux.

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet d'aménagement d'une plateforme élévatrice oblique extérieure au bâtiment 2 de l'école élémentaire Louis Cazeaux dans le cadre des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (Ad'AP),

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide

- 1) D'autoriser le Maire à signer la déclaration préalable relative aux travaux d'aménagement d'une plateforme élévatrice oblique extérieure au bâtiment 2 de l'école élémentaire Louis Cazeaux ainsi que tout document y relatif, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 021/2017 ◆ Publication de la liste des marchés publics conclus en 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés publics conclus en 2016 (application de l'article 133 du Code des Marchés Publics) qui a été arrêtée comme suit :

COMMUNE DE SOUFFLENHEIM / ETAT DES MARCHES CONCLUS EN 2016

FOURNITURES			
Marchés conclus - Tranche 25 000 € ht à 89 999,99€ ht			
NEANT			
Marchés conclus - Tranche 90 000 € ht à 208 999,99 € ht			
NEANT			
Marchés conclus - Tranche 209 000,00 € ht et plus			
NEANT			
SERVICES			
Marchés conclus - Tranche 25 000 € ht à 89 999,99 € ht			
date du marché	attributaire	code postal attributaire	objet du marché
02/08/2016	ARTELIA Ville et Transport	67300 SCHILTIGHEIM	Marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une étude de dangers de la digue de l'Eberbach
Marchés conclus - Tranche 90 000 € ht à 208 999,99 € ht			
NEANT			
Marchés conclus - Tranche 209 000,00 € ht et plus			
NEANT			
TRAVAUX			
Marchés conclus - Tranche 25 000 € ht à 89 999,99 € ht			
date du marché	attributaire	code postal attributaire	objet du marché
28/07/2016	FRITZ ELECTRICITE	67470 NIEDERROEDERN	Aménagement de la rue de Drusenheim - phases 3 et 4 Lot 2 : Eclairage public
Marchés conclus - Tranche 90 000 € ht à 5 224 999,99 € ht			
date du marché	attributaire	code postal attributaire	objet du marché
27/06/2016	SATER	67620 SOUFFLENHEIM	Aménagement de la rue de Drusenheim - phases 3 et 4 Lot 1 : Voirie
Marchés conclus - Tranche 5 225 000,00 € ht et plus			
NEANT			

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 022/2017 ◆ Signature d'une convention avec le Département du Bas-Rhin pour le financement du tapis d'enrobé de la première tranche de la Rue de Drusenheim.

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de convention de financement du tapis d'enrobés à hauteur de 34.806,00 Euros TTC par le Département du Bas-Rhin dans le cadre de l'aménagement de la première tranche de la Rue de Drusenheim,
- Après avoir entendu les explications du Maire,
- Après discussion, délibération et vote à mains levée unanime,

Décide :

- 1) D'approuver le projet de convention de financement avec le Département du Bas-Rhin tel que présentée, qui a pour objet notamment de préciser les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties signataires dans le cadre de l'aménagement de la première tranche de la Rue de Drusenheim,
- 2) D'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toute pièce y relative au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 023/2017 ◆ Divers.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- ◆ Depuis la dernière séance, les marchés suivants ont été passés selon la procédure adaptée :

Date du marché	Entreprise retenue	Objet du marché	Montant du marché en € TTC
01/02/2017	JRS CONCEPTION - Matzenheim	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison Rubel sis 3 Grand'Rue	16 158,00

- ◆ La décision modificative n° 06/2016 relative à un virement de crédit pour le remplacement du système de chauffage du presbytère a été signée par le Maire le 27 décembre 2016.

- ◆ Le Maire donne lecture du courrier de la SCI le Moulin, réceptionné en Mairie le 8 février 2017, présentant un projet pour la relocation des surfaces disponibles depuis la liquidation judiciaire de son locataire « Elchinger – Couturier de la Terre ».

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La séance est close à 22h20.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 15 février 2017 comporte les délibérations n° 001/2017 à 023/2017.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆